

Choisissez votre mode de paiement



Prélèvement automatique

en une ou plusieurs fois – Souscription possible directement depuis votre Espace Client sécurisé en ligne sur www.rese.fr



Carte bancaire

Dans tous les points d'accueil RESE ou directement depuis votre Espace Client sécurisé en ligne sur www.rese.fr



Chèque ou TIP à réception de facture



Espèces en présentant votre facture dans un bureau de poste (Eficash)

Vous rencontrez des difficultés financières ?

« Contactez-nous pour nous prévenir de votre situation et éviter un contentieux. Nous envisagerons avec vous un échelonnement du paiement de votre facture. Selon votre situation, vous pouvez contacter la mairie ou le CCAS pour faire une demande d'aide (Fonds de solidarité Logement). »



Conseillère Clients

Pour toutes vos démarches

vospace en ligne



www.rese.fr

Facile d'utilisation, disponible 24h/24 et 7 jours sur 7, l'agence en ligne vous permet de gérer votre abonnement depuis un compte sécurisé.



www.rese.fr



Régie d'exploitation d'eau17



Tarifs 2022 d'abonnement et de consommation d'eau potable et d'assainissement collectif



La RESE est une régie publique

Le principe de la régie publique garantit que **chaque euro collecté via les factures d'eau est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif.**

L'objectif n'est pas de faire des bénéfices mais bien d'équilibrer le budget du service.

En créant la RESE en 1954, les élus de la Charente-Maritime ont fait le choix de la solidarité et ont décidé d'apporter une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques à tous les abonnés.

Une même grille tarifaire pour un service de qualité identique sur tout le territoire

544 € TTC pour une consommation annuelle domestique de **100 m³** (services d'eau et d'assainissement)

Préservation de la ressource en eau

Eau potable

Production

Distribution

Service aux abonnés

Assainissement
Station d'épuration

Exploitation

Votre facture d'eau finance :

- **L'agence de l'eau** pour les actions de préservation de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la modernisation des réseaux de collecte d'eaux usées.

- **Le syndicat Eau 17** pour la création, la modernisation et le renouvellement des ouvrages et des réseaux.

- **La RESE** pour la production, l'exploitation de ces infrastructures et le service aux usagers.

Votre compteur est relevé une fois par an



Vous avez opté pour la mensualisation : vous recevez 1 facture de relève (12 mois d'abonnement + consommation réelle)

Sinon vous recevez 2 factures par an : 1 facture intermédiaire (6 mois d'abonnement + consommation estimée) + 1 facture de relève (6 mois d'abonnement + consommation réelle)

Tarifs

des services d'eau domestique (Ø15)

Distribution d'eau potable (TVA 5,5 %)

Abonnement 49 € TTC/an

Eau 17 : 25,67 € HT/an

RESE : 20,91 € HT/an

Consommation 167 € TTC pour 100 m³

Eau 17 : 0,61 € HT/m³

RESE : 0,561 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,416 € HT/m³
ou, selon votre commune,

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 0,386 € HT/m³

Redevance compteur 10 € TTC/an

RESE : 9,27 € HT/an

Collecte et traitement eaux usées (TVA 10 %)

Abonnement 90 € TTC/an

Eau 17 : 40 € HT/an

RESE : 41,62 € HT/an

Collecte et traitement 228 € TTC pour 100 m³

Eau 17 : 1,088 € HT/m³

RESE : 0,733 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,25 € HT/m³
ou, selon votre commune,

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 0,16 € HT/m³



Quelle est l'agence de l'eau compétente sur votre commune ?

Loire-Bretagne

Adour-Garonne